

TE38
BUREAU du 2 juin 2025

DÉCISION N° 2025-062

Objet : Accord-cadre « Travaux et maintenance éclairage public 2025-2028 » - EEE CITEOS-
Avenant 2

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bruno GONINET, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la Commande Publique ;

TE38 exerce depuis 2011 la compétence « Eclairage public » (compétence optionnelle) pour le compte de plusieurs communes du Département de l'Isère. Ainsi, le syndicat assure la création, le renouvellement, la maintenance, l'entretien et la réparation des installations et réseaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes ou futures adhérentes.

À ce titre, il conclut des accords-cadres à bons de commande en mono-titularisation. De tels accords-cadres ont notamment été attribués en novembre 2024 pour une durée de quatre ans.

Le lot 9 a été notifié à l'entreprise EEE CITEOS le 12 novembre 2024 en cotraitance avec l'entreprise J. GRENOT.

EEE CITEOS a fourni une caution bancaire couvrant uniquement sa part du marché. J. GRENOT n'ayant pas fourni de contre-garantie, une retenue de garantie sera appliquée sur ses factures.

Le présent avenant a pour de préciser l'annexe 2 « Répartition des prestations des cotraitants » de l'acte d'engagement. Cette répartition est justifiée par les modalités différenciées de garanties financières entre les cotraitants.

Il est proposé d'intégrer les dispositions par voie d'avenant, tel qu'annexé :

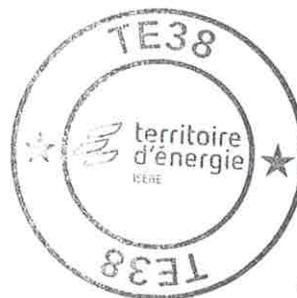
| Désignation de l'entreprise | Prestations concernées | Montant estimatif HT | Taux TVA | Montant estimatif TTC |
|---|--|----------------------|----------|-----------------------|
| Dénomination sociale : EEE CITEOS SIRET : 77811479300038 Code APE : 4222.Z N° TVA intracommunautaire : FR09778114793 Adresse : ZI de l'Abbaye - 250 rue Louis Bréguet - 38780 PONT EVEQUE | Les autres communes du lot 9 | 1 120 000 € | 20% | 1 344 000 € |
| Dénomination sociale : J. GRENOT SIRET : 30911350400026 Code APE : 4321.A N° TVA intracommunautaire : FR57309113504 Adresse : 79 Allée de Beauregard – 07104 ANNONAY cedex | JARCIEU / BELLEGARDE POUSSIEU / PACT / BEAUREPAIRE / ST BARTHELEMY | 280 000 € | 20% | 336 000 € |
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| | Totaux | | | |

Il convient de préciser que cette modification n'a aucune incidence financière. Elle vise à sécuriser l'exécution du marché tout en respectant les modalités contractuelles propres à chaque co-traitant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

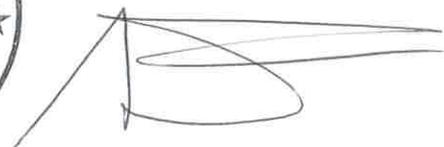
- D'autoriser le Président à signer l'avenant 2 à l'accord-cadre n°2025A006 « Travaux et maintenance éclairage public 2025-2028 » pour le lot 9.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)